

<b>Fondation Petitmaître Maisons d'accueil</b>	<b>STAGIAIRE Educateur spécialisé  Secteur : Foyer</b>	<b>CAHIER DES CHARGES</b>
--	--	---------------------------

### **Statut**

Le/la stagiaire éducateur/trice spécialisé/e (ci-après « le stagiaire ») travaille par délégation des éducateurs titulaires présents. Le stagiaire reçoit les instructions et rend des comptes aux éducateurs titulaires.

Un(e) praticien(ne)-formateur(trice) (ci-après, praticien-formateur) est désigné qui est garanti du processus de formation et de réflexion qui accompagne l'évolution. Il consacre un espace hebdomadaire à l'analyse de pratique.

### **Cadre éthique**

Le stagiaire se conforme aux options éthiques définies dans le cadre de l'institution. Il est en particulier attentif à ses limites de compétences. Il s'engage à une stricte confidentialité quant aux informations sensibles dont il pourrait prendre connaissance dans le cadre de son activité, en particulier concernant les personnes accueillies et leur famille.

### **Horaire**

L'horaire attendu est celui en vigueur pour les éducateurs titulaire, soit 45 heures par semaine. 10% de ce temps est consacré aux démarches de formation (rapport de stage, lectures, etc). L'horaire comprend au minimum un lever et une soirée par semaine. Les tranches horaires sont définies par un plan préétabli discuté avec le praticien-formateur. Les heures à faire sont réparties, en principe, sur tous les jours de la semaine. L'horaire régulier ne comprend ni nuits, ni week-ends.

Durant la période d'engagement, le stagiaire participe à deux camps de 7 jours. Ceux-ci se déroulent durant les vacances scolaires des enfants.

Le stagiaire participe aux colloques réguliers du lieu d'accueil, en fonction des besoins d'encadrement, aux formations et réunions générales.

### **Objectifs de stage :**

Les objectifs sont fixés en fonction du type de stage (préalable à la formation, année de formation) :

- Pouvoir seconder les éducateurs dans les activités éducatives et les tâches quotidiennes ;
- Développer la compétence de pouvoir travailler en équipe ;
- Atteindre des compétences (déterminé par les objectifs fixés durant le stage).

### **Activités attendues :**

- Participer aux tâches du quotidien :
  - Accompagner et rechercher les enfants à l'école ;
  - Seconder les éducateurs dans les moments forts de la journée tels que les levers, les repas, les devoirs, les activités individuelles des enfants, les douches et les couchers ;
  - Participer aux tâches ménagères comme la vaisselle, la lessive ou encore le ménage si besoin ;
  - Rédiger le PV du colloque régulier ;
  - Participer au groupe enfants 1 mercredi par mois.

### **Déroulement**

Le Foyer offre au stagiaire les informations nécessaires sur le contexte institutionnel, administratif et les situations des enfants. Une séance d'information de la direction est organisée.

Un responsable de stage introduit le stagiaire aux fonctionnements de la maison et le suit à raison d'une fois par semaine sous forme d'entretien. Ceux-ci permettent d'aborder le travail du stagiaire, les questions relevées durant la pratique, de fixer des objectifs de stage, etc.

Une fois les objectifs du stage définis entre le stagiaire et le praticien-formateur, ceux-ci sont communiqués à l'équipe éducative afin de pouvoir l'aider quant à leur mise en pratique.

Durant ses heures de travail, le stagiaire travaille en doublure avec un éducateur mais peut être appelé à des missions précises avec les enfants en l'absence d'un éducateur.

Le stagiaire peut à tout temps compter sur les éducateurs afin de le soutenir dans les tâches quotidiennes, prendre un relais en cas de difficulté avec un enfant ou le groupe, recevoir les conseils utiles à l'activité.

En fonction de l'implication et de l'évolution du stagiaire, une autonomie progressive est accordée dans la gestion des tâches liées au quotidien.

Le stagiaire, sauf exception, n'est pas conduit à suivre une situation familiale ou un enfant en particulier. En outre, selon les objectifs de stage fixés, le stagiaire peut participer en collaboration avec l'éducateur référent aux particularités du suivi d'une situation familiale (entretiens, réseau...).

**Application :**

Le présent cahier des charges est susceptible de modification si les conditions l'exigent.

Le stagiaire s'engage à respecter ce cahier des charges et le directeur et le praticien-formateur à être garant de son application.

Ainsi fait en triple exemplaire à Yverdon, le

Prénom NOM, praticienne-formatrice :

Prénom NOM, stagiaire :

Marc BERGER, directeur :